

Image not found or type unknown



## installation fibre par locataire dégradation façade

Par **Soso93**, le 20/02/2025 à 14:04

Bonjour,

Un locataire a fait installer la fibre sans m'en aviser. Je viens de constater les dégradations importantes que cela engendre : trous dans la façade, trous dans les murs de pierre dans le couloir, rebouchage avec paquet d'enduit appliqué à la hâte, paquets de fils trainant sur le trottoir...

Quels sont mes droits ?

Merci

Par **Zénas Nomikos**, le 21/02/2025 à 10:17

Bonjour,

je vous propose de demander conseil à votre ADIL : c'est gratuit, proche de chez vous et sans rdvs : <https://www.anil.org/>

Par **Pierrepauljean**, le 21/02/2025 à 12:04

bonjour

vous lui adressez un courrier en RAR pour l'informer qu'il a procédé à cette installation sans aucune autorisation de votre part et qu'il devra remettre en état les parties endommagées

Par **Soso93**, le 21/02/2025 à 12:14

Merci beaucoup pour vos réponses éclairées, je vais envoyer immédiatement un courrier et

également contacter l'ADIL;

Bonne journée à vous